



Obligation de remboursement concernant un avoir

Par **Orain**, le **07/07/2010** à **18:43**

Bonjour,

Je désirerais savoir si il est possible d'obliger un fournisseur à procéder au remboursement d'un avoir!

Je suis en attente depuis bientôt un an du remboursement de celui-ci pour un montant de 2600 euros.

le directeur de cette société veut que je passe une commande pour solder ce compte, qui au départ est une erreur de leur part!!

N'arrivant jamais à joindre le directeur, je ne sais plus comment faire!!

Espérant une aide de votre part, veuillez accepter mes sincères remerciements.
MR Orain

Par **chris_Idv**, le **09/07/2010** à **09:28**

Bonjour,

Vous avez réglé une facture de 2600 € ... sans vérifier avant qu'elle était effectivement due ?

Cordialement,

Par **Orain**, le **09/07/2010** à **09:45**

Oui car nous réglons nos factures à la livraison de la marchandise, en l'occurrence des vélos.

Malheureusement la taille ne correspondait pas pour un !

La société à été avertie et nous avons convenus que nous faisons l'effort de le garder pour essayer de le vendre, sous réserve qu'il le reprenne si il n'était pas vendu!

Ce qui genere une facture suivi d'un avoir!!!

Mais je ne vois pas en quoi cela peut vous être intéressant si ce n'est vous ériger en redresseur de tort.....

Ce que j'attends d'un site comme celui-ci, c'est que quelqu'un puisse si cela est possible m'apporter des éléments pouvant m'aider et non pas que n'importe qui ce permette des réflexions sur une affaire qu'il ne connaît pas.....

A bon entendeur

En tout cas merci pour le conseil.....!!! Que j'attends toujours